COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2020

Absents Excusés : Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Sandrine FAVRE
Procuration : Elodie ALINAT à Viviane RAMONDENC
Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

1- Construction d'un multiservices : approbation de l'opération et du plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de construction d'un multiservices dans le village de Montlaur.

Depuis 2018 la gérante de l'épicerie a cessé son activité et loue provisoirement son local dans l'attente d'une nouvelle solution.

Ce commerce de proximité situé au cœur du village de Montlaur est vital pour le maintien de la vie économique et sociale de la commune.

Le projet consiste à créer un nouveau bâtiment d'une surface de 177 m2 à Montlaur sur une parcelle qui appartient à la commune située au cœur du village de Montlaur. Mme Rouquette Sylvie, architecte est maître d'œuvre de l'opération.

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élèverait à 456 534.16 € HT.

Le plan prévisionnel de financement pourrait être le suivant :

	Assiette éligible ou Masse subventionnable en € HT	Montant d'aide sollicitée en €	% d'intervention
Etat- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	418 804.09	146 581.43	35,00 %
Région	418 804.09	80 000,00	19,10 %
Département	418 804.09	25 000,00	6.00%
Fds de concours CC Monts rance et Rougier	418 804.09	30 000,00	7,20 %
Total	**418 804.09**	**281 581,43**	**67,30 %**
Autofinancement	**418 804.09**	**137 222,66**	**32,70 %**

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement prévisionnel

2- Multiservices : désignation d'un bureau de contrôle et d'un coordonnateur de sécurité

Suite à la consultation pour le bureau de contrôle et le coordonnateur de sécurité, et l'examen des deux offres reçues le conseil municipal désigne l'agence Socotec de Rodez bureau de contrôle pour leur offre d'un montant de 5800 € HT et coordonnateur de sécurité pour leur offre d'un montant de 1 400 € HT

3- Personnel : Modification des plafonds maximums annuels de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise

Le conseil municipal décide de réviser les plafonds maximums annuels de l'IFSE pour les cadres d'emplois suivants : adjoints administratifs, adjoints techniques et ATSEM et les portent pour le groupe 1 de 4 000 € à 6 000 € et le groupe 2 de 2 500 € à 4 000 €.

4- Foyer Magali : Tarifs de location

Le conseil municipal décide de mettre en place les tarifs suivants au Foyer Magali :
- particuliers habitant la commune : 90 euros

Le Foyer Magali sera mis gratuitement à la disposition des associations communales.

5- Modification du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement 2018

Le RPQS adopté le 22 juillet 2019 a été modifié.
Le conseil municipal adopte le RPQS modifié, il sera publié ainsi que la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

6- Dénomination des voies et places à Briols et Verrières

Monsieur le Maire présente les plans et propositions faites pour la dénomination des places et rues à Briols et Verrières. Le conseil municipal décide de dénommer officiellement les places et rues de Briols et Verrières comme elles figurent aux plans annexés.

7- Comité de pilotage PLUI : Désignation des représentants

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la délibération de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougiers prescrivant l'élaboration d'un PLUI il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant comme membres du comité de pilotage du PLUI. Mr Rivemale et Mme Ramondenc sont respectivement désignés membres du COPIL.

8- Décision du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prise depuis la dernière séance du conseil. Une seule décision a été prise qui porte sur l'exercice du droit de préemption.

Fin de séance à 22h30